

Vingt-cinq ans requis pour le double assassinat de Nice

L'avocat général n'a pas requis la perpétuité contre Mahdi Belhadj, qui n'est plus l'homme qu'il était lors des faits en 2001. L'ultime témoin de la fuite du tireur a convaincu les avocats des victimes

Devant la cour d'assises d'appel du Var, qui juge pour la cinquième fois Mahdi Belhadj, un prothésiste dentaire de 36 ans, pour un double assassinat et une tentative commis le 2 août 2001 à Nice, l'avocat général a requis hier soir vingt-cinq ans de réclusion. Il en a appelé à la logique et à la raison des jurés, après avoir écarté les quatre autres pistes explorées par les enquêteurs, pour privilégier celle d'une vengeance de l'accusé, à la mémoire de son petit frère tué un an auparavant dans une rixe.

Témoin capital

Auparavant, la cour a longuement entendu Franck Mearelli, un témoin des faits qui s'était lancé, sur son scooter, à la poursuite du tireur encagoulé qui venait d'exécuter les jeunes Naman Majdi et Sadok Saadi, et de blesser Nabil Landoz, au coin du boulevard Gambetta et de la rue Scoffier à Nice.

Le tireur s'étant enfui par la rue du Rocher, qui se terminait en impasse par des escaliers conduisant jusqu'au Parc Impérial, le témoin avait contourné le



M^{rs} Adrien Verrier et Gérard Baudoux ont plaidé pour les familles des victimes, avant le réquisitoire de l'avocat général Franck Alzingre.

(Croquis d'audience Rémi Kerfridin)

quartier pour revenir par le haut au débouché des escaliers. Trois minutes plus tard, il avait alors croisé Mahdi Belhadj au volant de sa voiture, roulant au pas dans la rue Roger-Martin-

du-Gard. « Je lui ai demandé s'il avait vu quelque chose, si lui aussi il cherchait la personne ? Je n'ai pas eu de réponse. Je suis retourné sur les lieux du crime. Personne n'y avait vu Mahdi.

C'est à partir de là que je me suis posé des questions. » Mahdi Belhadj a de nouveau indiqué qu'il rentrait ce soir-là de plus d'une heure de footing, et avait récupéré sa voiture dans cette rue, où il avait l'habitude de se garer.

À la mémoire de son petit frère

« Trois témoins voient le tireur dans la rue du Rocher, a souligné M^e Gérard Baudoux, aux intérêts de la famille Saadi. La première volée de marches permet de rejoindre l'avenue Buenos-Aires, et la seconde, où un quatrième témoin le voit, mène à la rue Roger-Martin-du-Gard. Survient Mearelli, qui cherche le tireur au débouché des escaliers, et la seule personne qu'il voit c'est Monsieur Belhadj. C'est le grain de sable dans le plan qu'il avait établi. »

Représentant la famille Majdi, M^e Adrien Verrier a insisté sur le mobile prêté à Mahdi Belhadj. C'était la date anniversaire de la mort de son frère Yasser, tué par des Cap-Verdiens qui en voulaient au groupe des "petits de Vernier" pour le vol d'un té-

léphone portable. « Il avait soif de vengeance contre les amis de Yasser qui ne l'avaient pas aidé. »

Départ précipité

Un mobile repris par l'avocat général, selon lequel Mahdi Belhadj était depuis un an sous la pression morale de sa mère, qui lui évoquait sans arrêt la mort de son petit frère.

Franck Alzingre a également tiré argument du comportement de l'accusé dans les heures qui ont suivi les faits. Quelques heures où trois de ses amis l'avaient informé de la tuerie, qu'il affirmait ignorer, et du fait que la rumeur le désignait comme un tireur possible.

« Et le lendemain, c'est son départ de dernière minute pour la Tunisie, dont aucun de ses amis proches n'était prévenu. À l'aéroport il prend un billet open parce qu'il faut partir. Parce que l'état se resserre. »

Pour tenir compte de l'ancienneté des faits et de la réinsertion de Mahdi Belhadj, il n'a pas requis la perpétuité. Parole à la défense ce matin.

G. D.